



Gain de cause pour la CGT FPT

(Article paru dans Médiapart)

Sous pression médiatique, un groupe industriel se résout à payer les heures sup' au minimum légal

Depuis au moins trois ans, FPT Industrial paye les heures supplémentaires de certains salariés en dessous du tarif minimum légal. La CGT a alerté en vain. Ce jeudi, quelques jours après avoir reçu les questions de Mediapart, la direction a reconnu son erreur et a annoncé un rattrapage de salaire.

[Khedidja Zerouali](#)

23 juin 2022 à 19h21

Depuis au moins trois ans, la section CGT des usines FPT de Bourgogne alerte sur le fait que l'entreprise paye les heures supplémentaires de ses intérimaires et d'une partie de ses salarié-es en dessous du minimum légal. Le sujet est régulièrement remis sur le tapis par les salarié-es, dans des discussions informelles ou lors des comités sociaux et économiques (CSE), comme le prouvent plusieurs comptes-rendus de CSE et tracts syndicaux auxquels nous avons eu accès. **Depuis trois ans, la direction n'agit pas.**

Ce jeudi 23 juin, quelques jours après avoir reçu les questions de Mediapart à ce sujet, la direction a convoqué les élu-es à un point d'information. Elle s'est excusée, estimant que « l'erreur » comptable est le fait d'une société extérieure et a promis que chaque intérimaire lésé sur les trois dernières années allait recevoir son dû, dès le mois de juillet. L'entreprise estime que 57 salarié-es sont concerné-es et des centaines d'intérimaires.

Pour la CGT, qui alertait depuis avril 2019 selon un compte-rendu de CSE auquel nous avons eu accès, il ne s'agit pas d'une erreur comptable mais d'une volonté de la direction de faire des économies.

Agrandir l'image

© Site de FPT Industrial

Et pourtant, il n'est pas question ici d'une petite entreprise familiale sans experts-comptables ou service juridique. Dans les deux usines de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et de Garchizy (Nièvre), 1 200 salarié·es côtoient quotidiennement quelque 300 intérimaires, ce qui en fait l'un des plus grands employeurs privés de la région. Ces usines, qui produisent des moteurs diesel, appartiennent au groupe Iveco, historiquement lié à Fiat, et encore détenu en partie par la famille Agnelli, fondatrice du constructeur automobile italien. À lui seul, FPT Industrial « *emploie plus de 8 000 personnes dans le monde, dans dix usines de fabrication et sept centres de recherche et de développement* », précise [le site de l'entreprise](#).

Pendant trois ans, la CGT a alerté en vain

Pendant au moins trois ans, les intérimaires, puis les nouveaux embauchés des deux usines, ont perdu chaque mois quelques euros sur leur fiche de paie, parce que leur employeur n'a pas correctement payé la majoration de leurs heures supplémentaires et de leurs heures de nuit. Auprès de Mediapart, la direction de l'entreprise confirme « *des anomalies de calcul* » et estime que le manque à gagner pour les salarié·es à temps plein est de 12 euros brut sur « *l'ensemble de la période de trois ans* ».

Sur la même période, elle estime que les intérimaires ayant effectué des heures supplémentaires ont perdu en tout entre 20 et 60 euros chacun. Des chiffres largement contestés par les syndicats, qui chiffrent plutôt le manque à gagner à une dizaine d'euros par mois.

Si cela ne représente pas des sommes faramineuses, le syndicat a tout de même décidé de monter au créneau pour le principe. « *Chaque année, on nous dit qu'il faut faire des économies, et les économies, ils les font sur le dos des travailleurs les plus précaires en ne respectant pas la base du droit du travail, c'est-à-dire le Smic* », peste Raphaël Garrido, délégué syndical CGT de l'usine.

Notre entreprise se croit au-dessus des lois et il faut les menacer de médiatiser pour qu'ils agissent.

Raphaël Garrido, délégué syndical CGT de l'entreprise

Les représentants du personnel ont alerté depuis trois ans, assure le syndicaliste, sans qu'aucune solution ne leur soit proposée. Il semblerait qu'il ait fallu l'envoi de nos questions, vendredi 17 juin, pour que la direction se penche sérieusement sur la question. Ce jeudi 23 juin, les représentant·es des salarié·es ont été convoqué·es par la direction sans que leur soit précisé l'objet de la réunion.

« On préférerait gérer ça en interne, poursuit le syndicaliste, mais ils ne nous écoutent pas. Notre entreprise se croit au-dessus des lois et il faut les menacer de médiatiser pour qu'ils agissent. Lors du dernier CSE, on les a prévenus qu'on solliciterait la presse. Leur réponse était surtout de nous dire que ça allait abîmer l'image de l'entreprise. »

La dernière alerte officielle sur le sujet date du 31 mai 2022. Dans une lettre envoyée à la direction, la section syndicale de la CGT liste plusieurs griefs et insiste de nouveau sur ce problème de paie : *« Nous rappelons également que les salariés nouvellement embauchés ainsi que les intérimaires sont actuellement rémunérés en dessous du taux horaire minimum légal concernant le paiement des majorations de nuit et des heures supplémentaires et cela sans complément de la part de l'employeur. »*

Et de compléter : *« Cette situation n'est plus acceptable et perdue malgré plusieurs interventions de notre part, de ce fait, nous vous demandons le remplacement immédiat de notre directrice des ressources humaines. »*

En réponse, Éva Rother, directrice générale de FPT France, et Hervé Arnaud, directeur des ressources humaines du groupe Iveco en France, ont répondu que *« l'objet d[es] critiques n'est pas clair »*. Celles-ci *« semblent porter à la fois sur le respect du Smic horaire et sur le paiement des majorations de nuit et des heures supplémentaires »*, ont souligné, perplexes, les dirigeants. Avant d'indiquer que *« ce sujet est en cours de vérification auprès de [leurs] agences de travail temporaire »*.

Pendant des années, les heures supplémentaires et les heures de nuit ont été mal payées, pour tous les intérimaires de l'entreprise, peu importe l'agence d'intérim par laquelle ils sont passés. Les salarié·es estiment donc que le problème vient de l'entreprise elle-même.

Des heures supplémentaires payées en dessous du minimum légal

Pour comprendre l'erreur, il faut savoir que chez FPT, le taux horaire auquel sont payées les heures de travail classiques est, sur le papier, en dessous du Smic. Par exemple, 10,15 euros en mars, alors que le Smic horaire était, à cette période, à 10,57 euros. En 2021, le taux horaire de l'entreprise était de 10,02 en février et de 10,11 euros en mai, quand le salaire minimum était au même moment à 10,25 euros.

Bien sûr, aucune entreprise en France ne peut payer ses salarié·es sous le Smic. Comme d'autres, FPT compense donc en octroyant un « *complément différentiel* ». Jusqu'ici, tout va bien. Mais les salarié·es effectuent aussi des heures supplémentaires et des heures de nuit, obligatoirement majorées. De 25 % pour les premières, comme le prévoit la loi, et de 15 % pour les secondes.

Et c'est là que le problème comptable – « *l'entourloupe* », selon la CGT, « *l'erreur* », à en croire la direction – arrive. Les majorations de ces heures travaillées n'ont pas été calculées en fonction du salaire minimum en vigueur au moment où elles ont été effectuées.

Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, un paramétrage de paie sera mis en place dès le mois de juillet.

La direction de FPT Industrial

Selon les salarié·es, ces majorations étaient calculées à partir du taux horaire appliqué dans l'entreprise, sans prise en compte du complément différentiel. Concrètement, en octobre 2021, cela représentait, selon nos calculs, un manque à gagner de près de 5 euros pour chaque salarié ayant fait 10 heures supplémentaires dans le mois.

L'entreprise propose une explication qui la dédouane : la société chargée de la paye n'aurait pas actualisé le taux horaire du Smic, ce qui aurait déclenché des erreurs en cascade.

Pour rappel, le Smic, qui évolue avec l'inflation, a connu [trois hausses successives](#) en un an. C'est cette erreur qui a finalement été corrigée ce jeudi. « *Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, un paramétrage de paie sera mis en place dès le mois de juillet permettant de garantir une base de calcul des heures supplémentaires et de la majoration de nuit au moins égale au Smic horaire brut* », précise la direction au CSE et à Mediapart. Quand on lui demande pourquoi elle n'a pas agi plus tôt, elle assure toujours que la CGT n'avait pas été claire dans ses demandes.

[Khedidja Zerouali](#)